



## Plan d'inclusion et mobilité durable ESB

### Candidature ERASMUS 2022 -2024



#### 1. Définitions

*Inclusion et diversité* : Le programme vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées).

*Mobilité durable* : Comment favoriser l'utilisation d'une mobilité à impact le plus limité possible au regard de la destination.

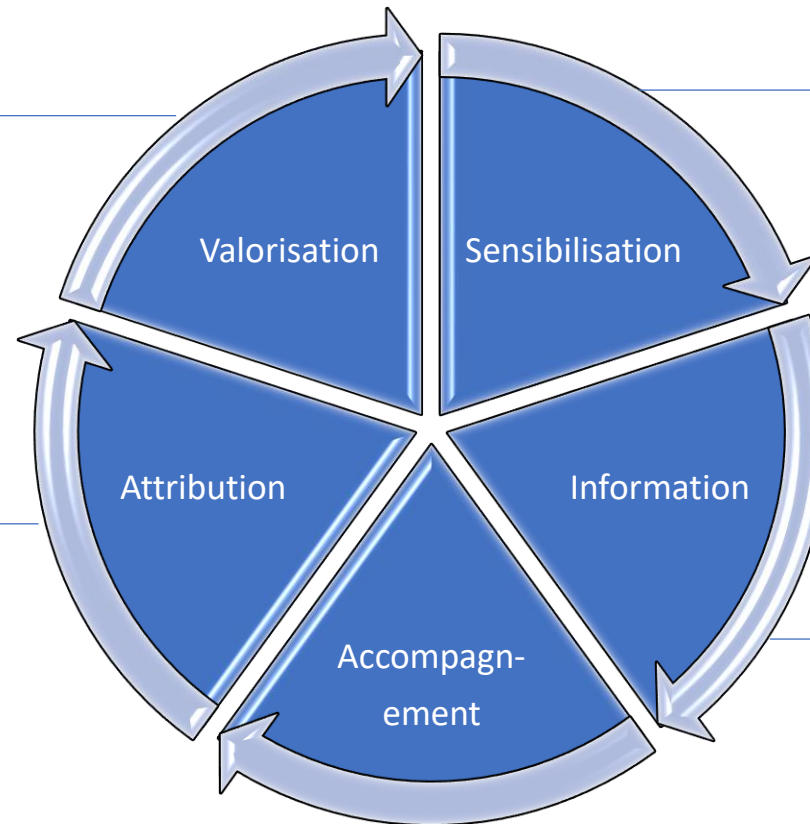
#### 2. Le Plan d'inclusion et mobilité durable de l'ESB

Comment l'ESB met en œuvre cette stratégie d'inclusion.

Ce plan se décompose en plusieurs étapes faisant partie d'une boucle vertueuse :

Témoignages anonymes ou non, impact durable de la bourse Erasmus dans les rapports internes (d'activités) et externes, communication sur Réseaux Sociaux. Indicateurs partagés dans les sondages et classements.

Témoignages vidéos de bénéficiaires des années précédentes, peer to peer...



Selon critères définis au préalable et pièces justificatives déposées.

Mise à disposition de brochures, réunion d'information, site internet.

RDV individualisé avec Responsable RI, chargée de mobilité et Délégués RI de promo. Appui de services sociaux ou spécialisés le cas échéant.

## **Plan d'inclusion ESB Bourse Erasmus + 2022-2024**

### 3. Critères d'attribution pour l'inclusion

Un complément financier de 250€ « soutien pour l'inclusion » est attribué afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des cinq critères suivants :

Le service des relations internationales transmet ce tableau aux étudiants sélectionnés pour une mobilité Erasmus, 3 mois avant le début de la mobilité. Si le bénéficiaire s'identifie sur l'un des 5 critères listés ci-dessous, il doit transmettre le justificatif au service des relations internationales <b>un mois avant le début de la mobilité</b>	
<b>Critères</b>	<b>Justificatifs</b>
<i>En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)</i>	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
<i>Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)</i> <a href="https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques">https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques</a>	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
<i>Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville</i> <a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2</a>  <i>Et pour le repérage des quartiers concernés : <a href="https://sig.ville.gouv.fr/atlas/QP">https://sig.ville.gouv.fr/atlas/QP</a></i>	
<i>Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7</i>	Notification d'attribution de bourse nationale
<i>Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€</i>	Attestation CAF de quotient familial

## 4. Critères mobilité durable

Il est demandé systématiquement à tous les étudiants partant en mobilité (étude ou stage) de mesurer l'empreinte carbone de leur trajet afin de l'intégrer dans leur décision finale de choix de mode de transports.

Les principes qui guident l'attribution de ce complément de bourse de 50€ repose sur le choix du mode transport le moins impactant possible :

<b><i>Critères</i></b>	<b><i>Détail</i></b>	<b><i>Justificatifs</i></b>
Le mode de transport choisi	<ul style="list-style-type: none"><li>- Covoiturage : faire le trajet avec un autre conducteur ou d'autres passagers.</li><li>- Transport en commun (car, train, bateau).</li><li>- Autopartage : utiliser une voiture en alternance avec d'autres personnes pour limiter le nombre de véhicules circulant sur la route.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mesurer l'empreinte carbone de son trajet AR.</li><li>- Preuve d'achat du service ou de la prestation AR, à posteriori.</li></ul>

Le site à utiliser pour mesurer l'empreinte carbone de son trajet est le suivant :

<https://avenirclimatique.org/calculer-empreinte-carbone-trajet/>

Si la ville à l'étranger n'est pas reconnue passer en mode km.